

Indemnités de départ de Michel Combes : encore un effort

Même divisé par deux, le montant des indemnités de Michel Combes ne suffit pas à adoucir les mœurs, ou plutôt les indignations, des syndicats et du gouvernement. Si globalement ils saluent ce « *premier pas* », ils n'en considèrent pas moins que l'affaire mérite « *un nouvel effort* ».

Avec l'acquisition d'Alcatel-Lucent par Nokia annoncée en avril dernier valorisant l'entreprise à [15,6 milliards d'euros](#), son dirigeant Michel Combes s'était résolu à céder sa place à celle de son homologue, Rajeev Suri, histoire d'éviter de reproduire la catastrophique configuration de direction bicéphale Tchuruk-Russo opérée avec la fusion des équipementiers français et américain en 2006 et qui avait tiré la valeur de la nouvelle entreprise vers le bas. Mais l'intéressé n'en estimait pas moins qu'il fallait « *organiser* » les conditions de ce départ anticipé pour [rejoindre les rangs d'Altice/Numericable-SFR](#). Ce qui s'était traduit par un ensemble d'indemnités pouvant, selon les résultats d'Alcatel-Lucent, atteindre les 13,7 millions d'euros. Une somme jugée astronomique malgré les bons résultats générés par Michel Combes depuis [son arrivée à la tête de l'équipementier](#) en avril 2013, et qui, sous la pression gouvernementale et du Medef, avait poussé le conseil d'administration d'Alcatel-Lucent [d'en revoir le montant](#).

Une sommes injustifiée

Ce dernier à été divisé par près de deux fin de semaine dernière. Il se répartit pour plus de 4,84 millions au titre de la rémunération variable pluriannuelle et pour 3,1 millions attribués en regard de la clause de non concurrence (jusqu'en décembre 2018, soit 40 mois au lieu de 36 initialement) qui seront versées par tiers et soumis aux prélèvements sociaux et à l'impôt sur le revenu. Soit près de 8 millions d'euros qui continuent de faire tiquer syndicats et membres du gouvernement. D'autant que le bilan tiré par le haut de l'entreprise s'est notamment fait au détriment d'une restructuration touchant quelque 60000 employés dans le monde (dont plus de 10500 en France).

Le porte-parole du gouvernement, Stéphane Le Foll a ainsi considéré que si « *50% du chemin a été fait* », un nouvel effort était nécessaire et qu'il reste « *certainement encore à ajuster ces sommes* », rapporte l'AFP. Même discours du côté des syndicats. Hervé Lassale, de la CFDT (majoritaire chez Alcatel-Lucent) considère comme « *un premier pas* » la révision du montant des indemnités de Michel Combes mais « *cela reste quand même une somme injustifiée et disproportionnée* ». C'est même « *très insuffisant compte tenu du bilan social de Michel Combes et de son départ prématuré* » aux yeux de la CFE-CGC, toujours selon l'agence de presse.

100 millions en stock-options

Michel Combes et ses indemnités n'en ont donc probablement pas fini de susciter la polémique. D'autant qu'elle rebondit sur une autre polémique : celle des conditions de son arrivée à la direction des opérations d'Altice et la présidence de Numericable-SFR. Le Nouvel Observateur révélait, mercredi 9 septembre, que Michel Combes se serait vu gratifié d'un lot de stock-options

qui, selon les résultats futurs du groupe, pourrait lui rapporter 100 millions d'euros.

De son côté, le Conseil d'administration de l'équipementier a salué « *la performance de M. Combes à la tête d'Alcatel-Lucent qui par son travail a redressé la société et fortement augmenté sa valorisation tout en assurant sa transformation industrielle et stratégique. Il rappelle que c'est son action qui a permis de donner un avenir au Groupe que M. Combes a rejoint à un moment critique de son existence* ».